



## A- DONNEES ADMINISTRATIVES

### A1-DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

Particulier (M, Mme, Mlle) : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Collectivité Locale ou service de l'Etat : \_\_\_\_\_

Numéro kbis: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Commune: \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone joignable en journée: \_\_\_\_\_

### A2-TIERS HABILITE (Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (électricien, bureau d'étude...) ou d'un particulier.

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? \*  Oui  Non

Si oui, renseigner les éléments suivants : \*

Le tiers dispose d'une autorisation.

Le tiers dispose d'un mandat.

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

Signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

Mandant

Mandataire, au nom et pour le compte du mandant

Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de SRD et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.

Dans le cas où le tiers habilité est un fournisseur : indiquer le n° d'affaire SRD : \_\_\_\_\_

Société habilitée : \_\_\_\_\_

Interlocuteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone joignable en journée: \_\_\_\_\_

### A3- ENVOI DE LA PROPOSITION AU PAYEUR

#### Proposition et facture à envoyer :

Demandeur du raccordement

Tiers habilité

Autre

Nom/dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Envoyer une copie de la proposition technique et financière:

Demandeur du raccordement

Tiers habilité

## B- LOCALISATION DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale, N° Section : \_\_\_\_\_

N° Parcelle : \_\_\_\_\_

→ *Un plan de situation est à fournir au dossier, voir exemple à l'annexe 1- Pièce 1*

## C- PRECISIONS TECHNIQUES

### Puissance de votre raccordement:

- Monophasé ( $\leq 12\text{kVA}$ )  
 Triphasé ( $\leq 36\text{kVA}$ )

*Votre puissance définitive souscrite sera demandée lors de la mise en service via votre fournisseur*

### Nature de votre raccordement :

- Viabilisation de parcelle

*L'électricité est amenée au droit de la parcelle mais votre installation n'est pas connectée au réseau: pas de compteur posé*

- Raccordement dans nouvelle habitation

*L'électricité est amenée au droit de parcelle et votre installation est connectée au réseau : compteur posé*

- Raccordement dans construction existante :

- TVA 20%  TVA réduite (habitation achevée depuis plus de 2 ans)

- Autre : \_\_\_\_\_

→ *Une copie de l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme délivrée est à fournir au dossier, voir exemple à l'annexe 1 pièce 2*

→ *Un plan coté avec emplacement du coffret et de la maison est à fournir, voir annexe, pièce 3*

→ *Des photos du site avec l'emplacement du coffret sont à fournir, voir annexe 1, pièce 4*

→ *Un arrêté d'alignement ou plan de bornage est à fournir, voir annexe 1, pièce 5*

### Périmètre de prestation (pour les viabilisations de parcelle, ne pas tenir compte de ce paragraphe) :

La tranchée en domaine privé (du coffret à l'habitation), la fourniture et la pose du fourreau (diamètre 75 mm) et du câble seront réalisées par vos soins :

- Oui (recommandé) (voir prescriptions en annexe)  
 Non

### Interlocuteur technique (électricien, maître d'œuvre...) :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### Raccordement simultanée d'une production d'énergie :

- Oui (joindre le formulaire : demande de raccordement d'une installation de production)  
 Non

Date de mise en service souhaitée : \_\_\_\_\_

Demande particulière éventuelle : \_\_\_\_\_

**Je soussigné :** \_\_\_\_\_

Déclare les données exactes

- Je souhaite une estimation du prix du raccordement** (demande de prêt, renseignement pour achat de terrain...)

Je fournis les documents suivant :

- plan de situation  
 présente fiche de collecte complétée et signée

- Je souhaite une proposition technique et financière de raccordement (devis)**

Je reconnais avoir pris connaissance des prescriptions techniques du présent document (Annexe 2) que j'ai à respecter

Je fournis les documents suivant :

- plan de situation  
 copie de l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme délivré  
 plan coté d'implantation  
 photos du site  
 arrêté d'alignement ou plan de bornage  
 présente fiche de collecte complétée et signée

A défaut, il m'est rappelé que tout dossier non complet me sera retourné.

Date et Signature :

**COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?**

Par mail :

[raccordement@srd-energies.fr](mailto:raccordement@srd-energies.fr)

Ou

Par courrier

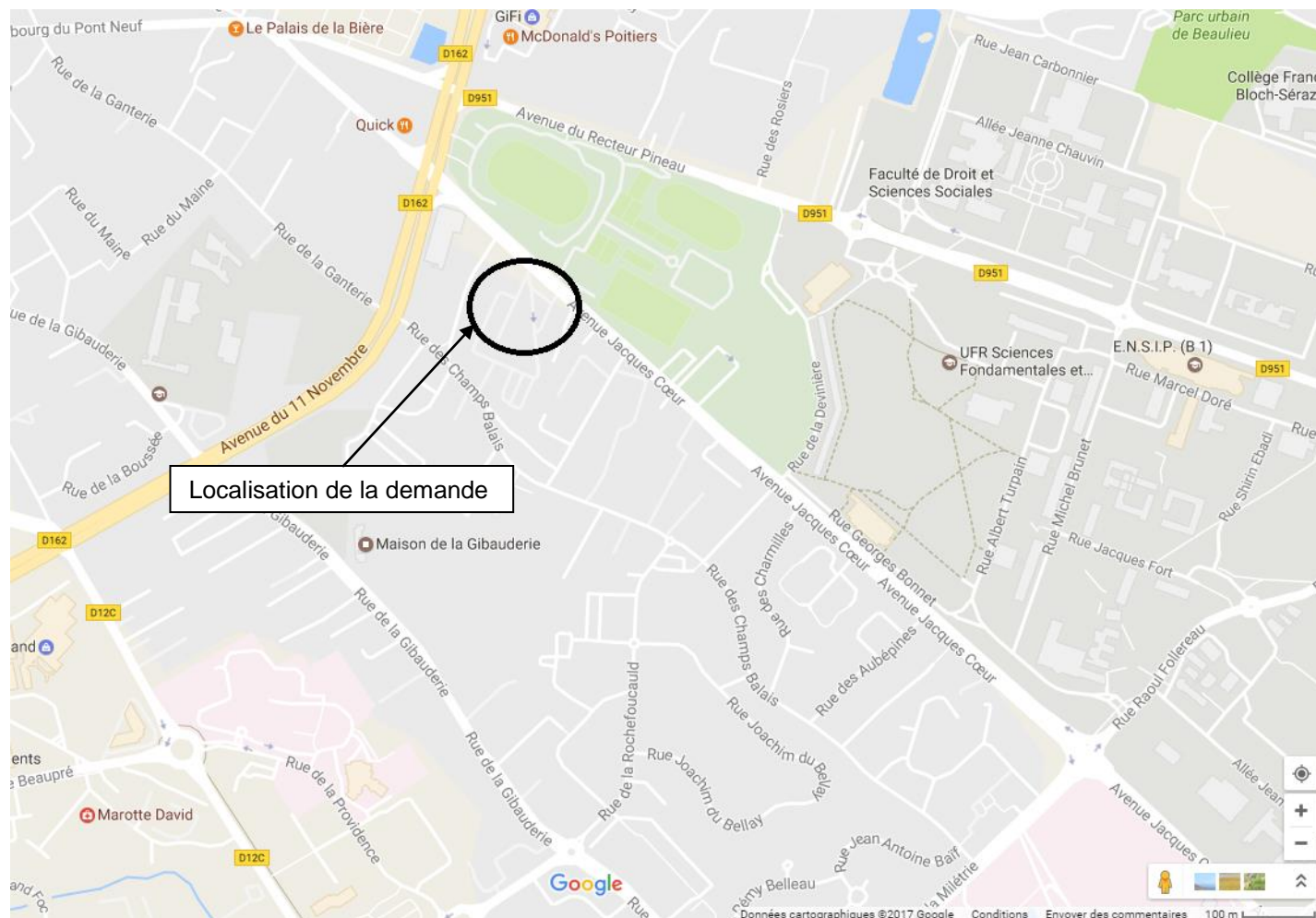
à SRD – 78 avenue jacques cœur – 86068 POITIERS Cedex 9

## ANNEXE1 : EXEMPLE DE DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER

### Pièce 1 : Plan de Situation

Où le trouver ? Par exemple sur le site: <https://www.google.fr/maps>

Exemple de plan de situation :



Où trouver la section cadastrale ?

- ➔ En mairie (consultation)
- ➔ Sur internet : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

## Pièce 2 : Copie de l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme délivré

Où le trouver ? Arrêté délivré par la mairie après acceptation du dossier de Permis de Construire ou Certificat d'urbanisme déposé en mairie.

Exemple :

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Coussay-les-Bois

dossier n° CUb 086

date de dépôt :  
demandeur : Me  
pour : **construction d'une habitation d'une  
emprise au sol d'environ 135 m<sup>2</sup>**  
adresse terrain :

### **CERTIFICAT D'URBANISME** délivré au nom de l'État **Opération réalisable**

Le Maire de

Vu la demande présentée le 01 août 2016 par Me \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

• indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- cadastré 0-ZO-71
- situé au lieu-dit \_\_\_\_\_

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une habitation d'une emprise au sol d'environ 135 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu la Carte Communale de \_\_\_\_\_ approuvée le 07/06/2007 ;

### **CERTIFIE**

#### **Article 1**

**Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.**

L'assainissement non collectif devra être conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 07/03/2012, et de l'arrêté préfectoral du 19/05/1998. L'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement autonome devra être jointe à la demande de permis de construire (cf. article R.431-16-c du code de l'urbanisme).

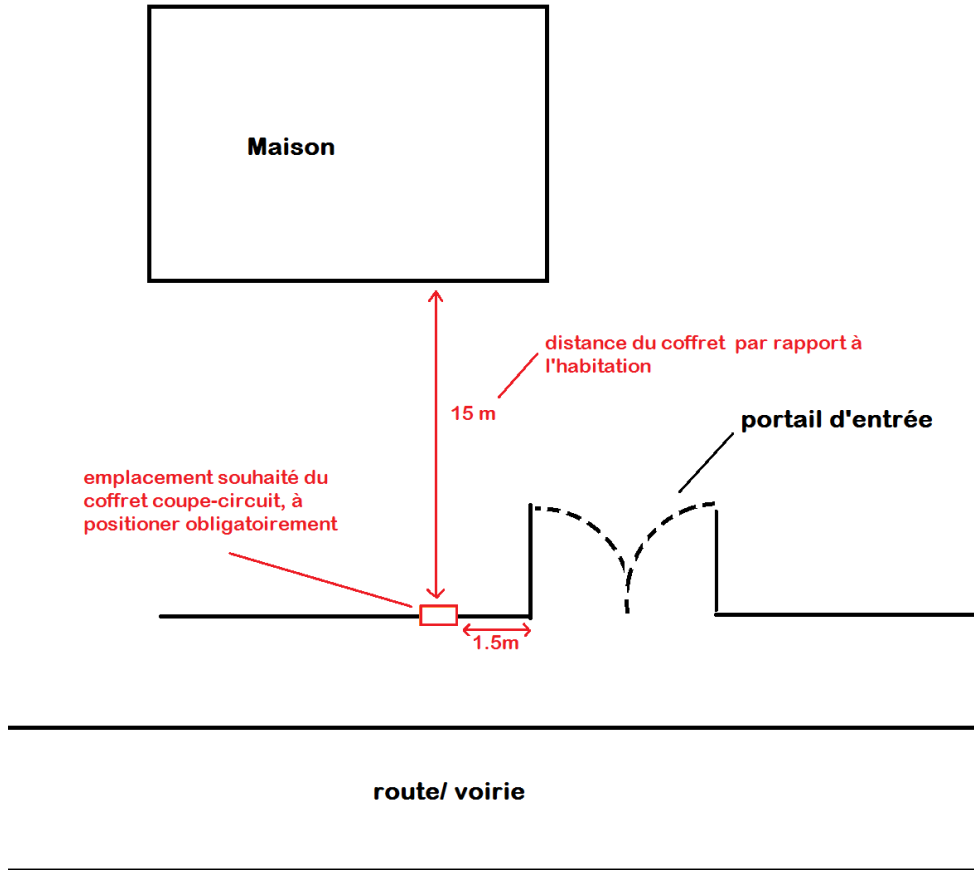
Les raccordements aux divers réseaux seront à la charge du pétitionnaire.

#### **Article 2**

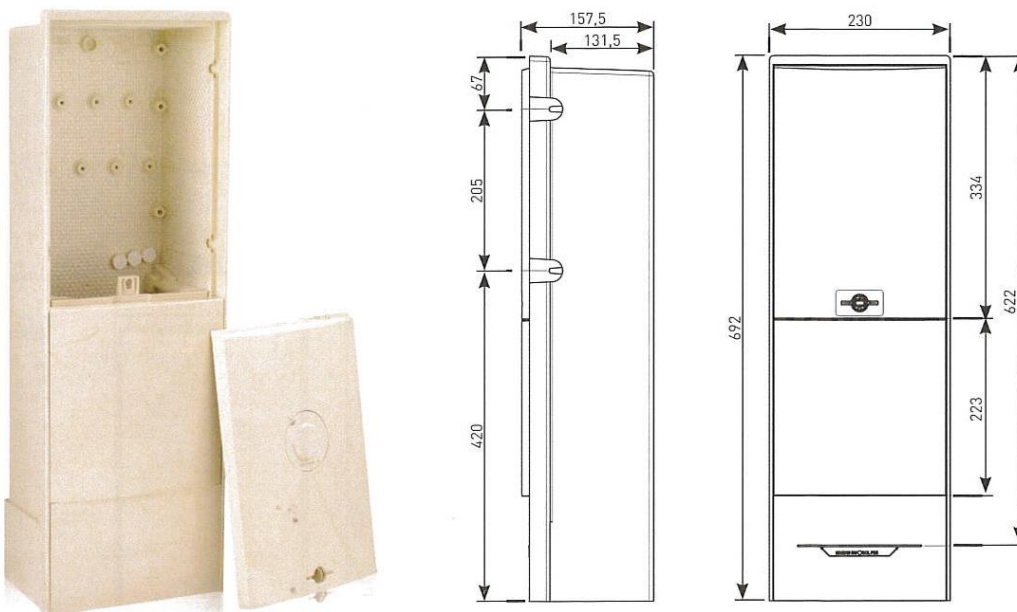
### Pièce 3 : Plan coté avec emplacement des coffrets et de la maison

Où le trouver ? Plan masse du dossier de permis de construire (PCMI2) ou plan type vue d'avion dessiné par vos soins.  
Les distances d'implantation du coffret sont à indiquer

Exemple



### Dimension du coffret coupe-circuit qui sera implanté



## Pièce 4 : Photos avec l'emplacement souhaité du coffret depuis la voirie

Où les trouver : photos pris par vos soins ou streetview sur le site <https://www.google.fr/maps>

Exemple :





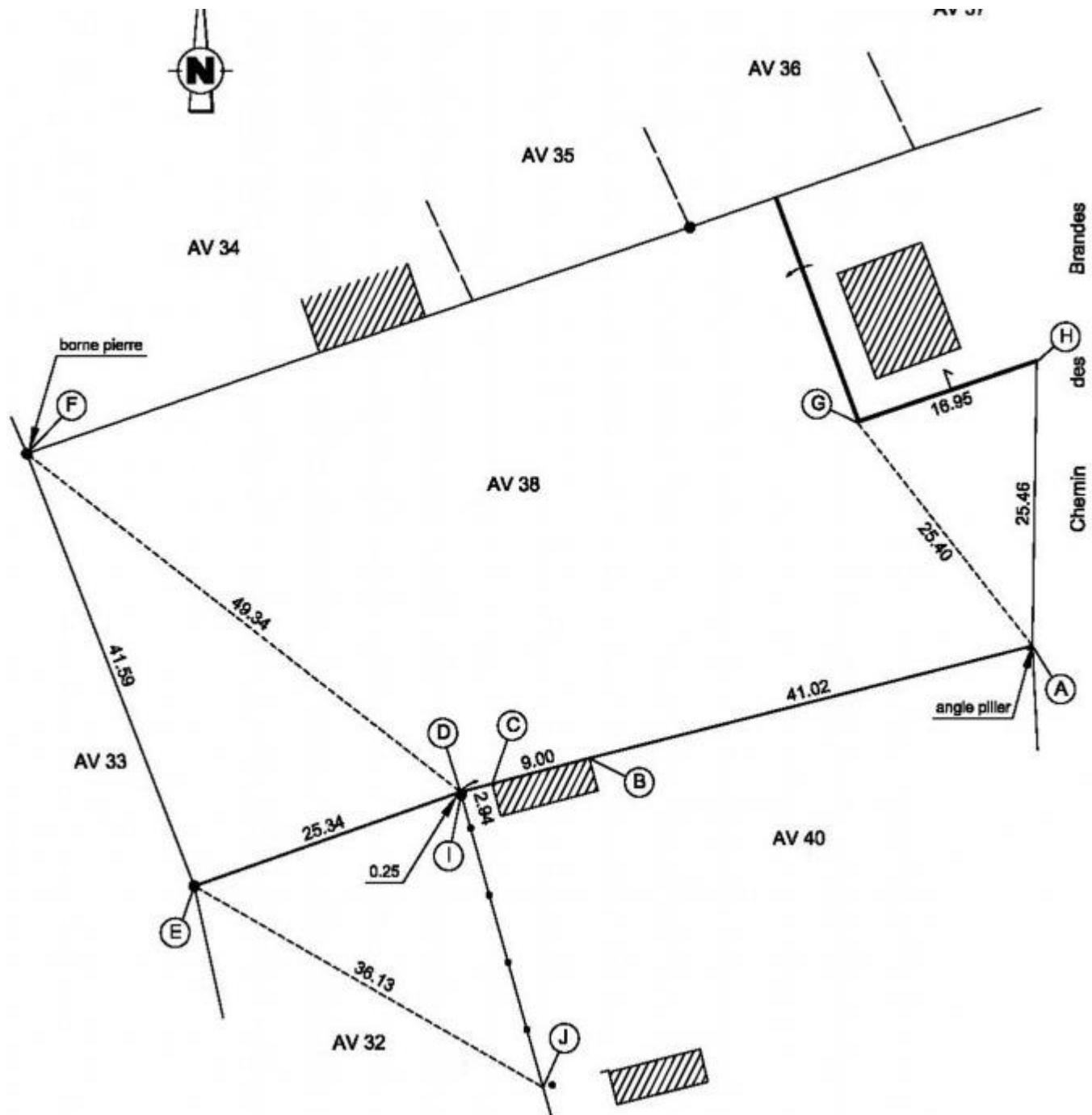
## Pièce 5 : Arrêté d'alignement ou plan de bornage

Où les trouver :

L'arrêté d'alignement est fourni par le notaire au moment de la vente du terrain. C'est un papier délivré par la mairie qui définit la limite de votre terrain par rapport à l'axe de la route.

Le plan de bornage est réalisé par un géomètre, il permet de matérialiser sur site, les limites du terrain au moyen de bornes

Exemple de plan de bornage

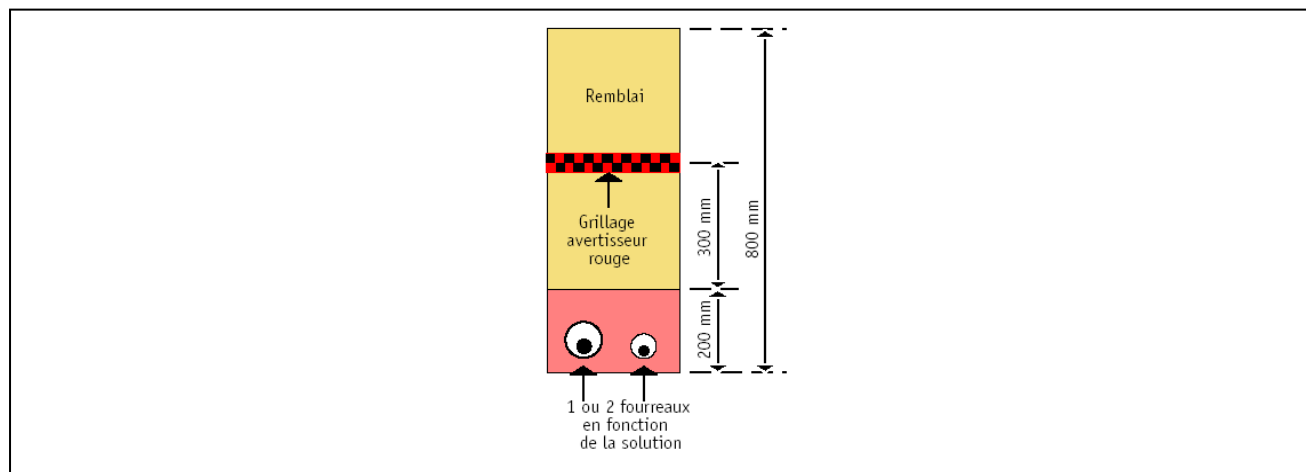


## ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES A RESPECTER (document à garder et à fournir à votre électricien)

Ces règles sont un rappel sommaire des obligations existantes (notamment NF C 14-100 et NF C 15-100) mais ne s'y substituent pas. En cas de non-respect, il ne sera pas procédé à la mise en service de l'installation

### REALISATION DE LA LIAISON PRIVEE

#### Réalisation de la tranchée et pose du câble



#### ⇒ Fourreaux

- 75 mm pour câble d'alimentation
- 40 mm pour câble téléreport
- Les fourreaux seront placés à une profondeur supérieure à 60 cm, noyés dans du sable ou équivalent et recouverts par un grillage avertisseur (20 cm au-dessus des fourreaux).
- Les fourreaux sont exclusivement dédiés à la liaison de branchement, à l'exclusion de tout autre conducteur.
- Les extrémités des fourreaux côté installation client seront obturées après intervention.

#### ⇒ Câble

##### Câble souterrain avec téléreport incorporé

- branchement mono : câble Alu 2x35<sup>2</sup> + téléreport (4x0,6<sup>2</sup>) sans vert/jaune
- branchement tri : câble Alu 4x35<sup>2</sup> + téléreport (4x0,6<sup>2</sup>) sans vert/jaune

ou

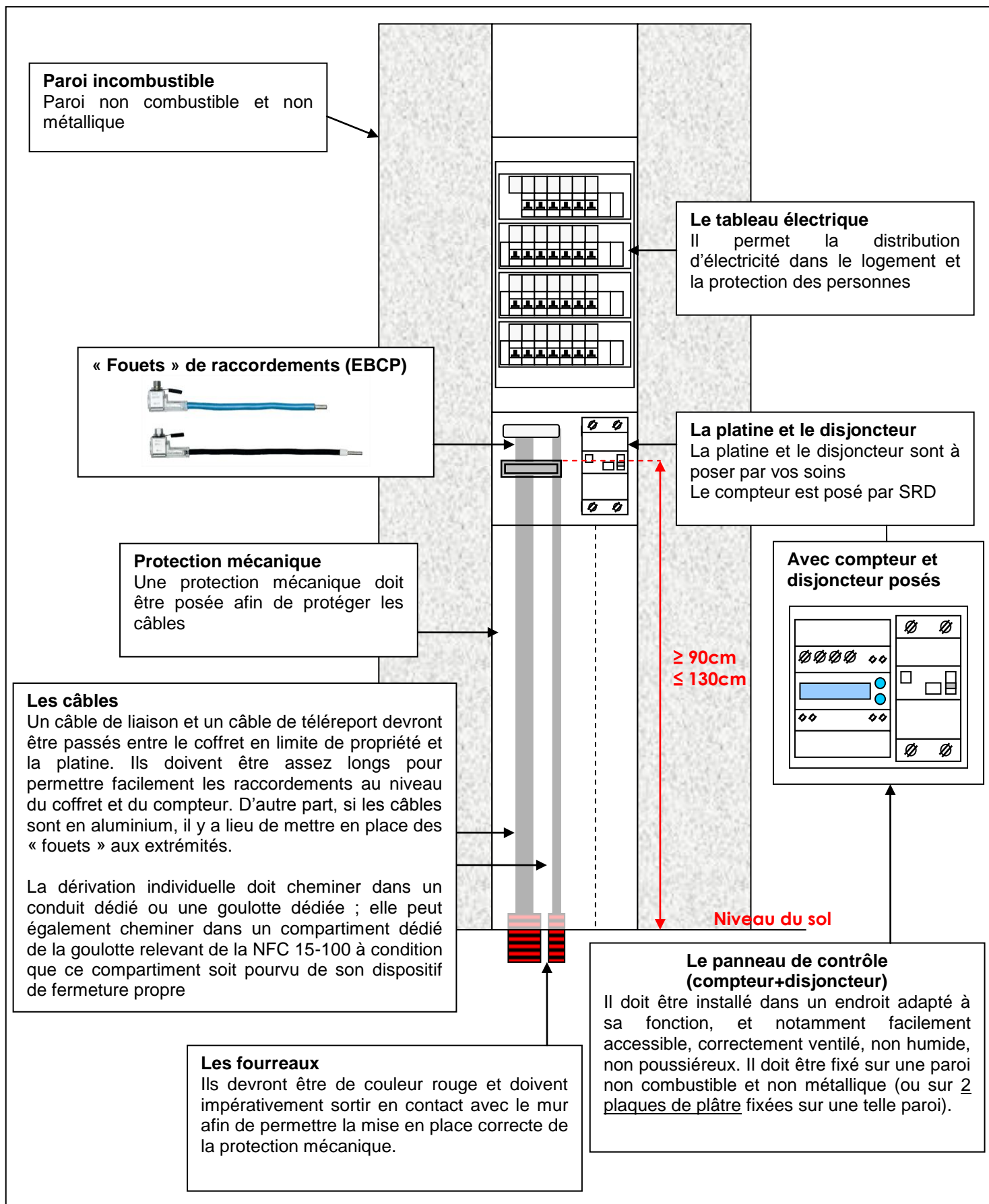
##### Câble souterrain avec téléreport séparé

- branchement mono : câble Cu 2x25<sup>2</sup> ou Alu 2x35<sup>2</sup> sans vert/jaune
- branchement tri : câble Cu 4x25<sup>2</sup> ou Alu 4x35<sup>2</sup> sans vert/jaune
- téléreport : câble 4x0,6<sup>2</sup> armé

Type armé noir cuivre avec écran de terre    Cuivre : U10000RO2V  
Aluminium : HN33S33

- La longueur du câble de dérivation individuelle ne pourra en aucun cas excéder 30 mètres.
- Le tracé de la dérivation individuelle ne doit pas présenter d'arrête vive susceptible de blesser le câble
- La longueur de câble nécessaire aux extrémités est de 2 m au niveau du compteur et 1 m au niveau du coffret extérieur par rapport au niveau du sol fini.

## RACCORDEMENT DE LA LIAISON A L'INTERIEURE DE LA CONSTRUCTION



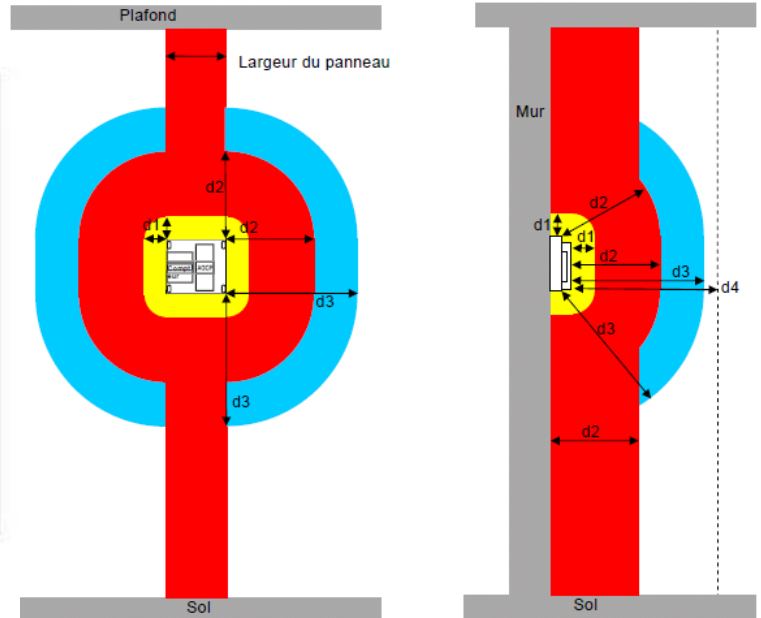
Toutes les masses métalliques du bâtiment doivent être raccordées à la mise à la terre de l'installation ; cette obligation s'applique notamment à l'armoire ou au bac recevant le panneau de contrôle lorsque ceux-ci sont métalliques.

**EMPLACEMENT ET DISTANCES A RESPECTER POUR LA POSE DU PANNEAU DE CONTROLE (COMPTEUR+DISJONCTEUR)**

Emplacement dans l'habitation

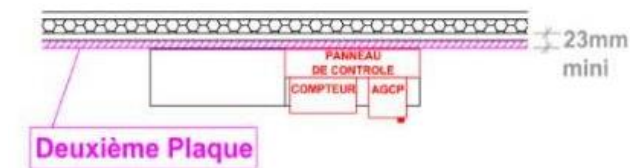


Distance à respecter

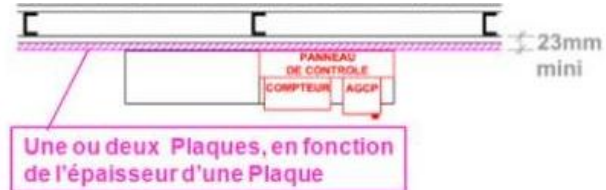


- Emplacement interdit pour une installation gaz, une source de chaleur ou un point d'eau  $d1 = 10$  cm
- Emplacement interdit pour une source de chaleur ou un point d'eau  $d2 = 40$  cm
- Emplacement interdit pour un point d'eau  $d3 = 60$  cm
- Espace à conserver libre pour intervention sur le tableau  $d4 = 70$  cm

Support de mur à respecter



Cas N°1 Panneau de contrôle fixé directement sur une cloison alvéolaire



Cas N°2 Panneau de contrôle fixé directement sur une cloison à ossature métallique



(\*) Equivalence EUROCLASSES : A2/s1/d0

Cas N°3 Panneau de contrôle fixé sur plaque de doublage avec deuxième plaque de plâtre